



=



Fédération Syndicale Unitaire

Dépôt à
 La Poste
 le 30/06/23
 A distribuer
 avant le
 7/07/23

LILLE PIC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retraites :
l'intersyndicale unie.
Le pacte, la réforme des LP...
tous contre !

Face à eux un
gouvernement
aveugle et sourd !

Des revendications en phase avec la réalité du terrain (conditions et temps de travail, dialogue social, écologie, égalité H/F, précarité, lois travail, RIP, ...) ont permis à l'Intersyndicale de rassembler, d'agir dans l'unité et de mobiliser très largement jusque dans les plus petites communes. Face à des réformes engagées dans des temps contraints sans justification, ce sont des mensonges et des contre-vérités, mus par un profond dogmatisme, qui ont été affichées. Engageant l'avenir des travailleurs, ils laissent un fort ressenti de tromperie et d'insincérité. Les recours aux articles, 44.2, 44.3, 47.1 et 49.3 y ont ajouté une violence inutile et dévastatrice. C'est bel et bien vécu comme le passage en force d'un gouvernement sans majorité parlementaire. Face à cela, l'opposition et le désaveu de la majorité citoyenne sont éclatants et la contestation syndicale unitaire est exemplaire.



La mobilisation, forte de 14 journées unitaires, reste déterminée. C'est ce qu'ont démontré les manifestations du 6 juin 2023 : pas question de tourner la page ! Retraites, pacte, réforme du LP, revalorisation salariale... On ne lâchera rien !

Emilie JANKOWIAK
Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
 Email : s3-lille@snepsfu.net Site Internet : <http://snepsfu-lille.net/wp/>



SOMMAIRE

Page 1 : Édito

Page 2-3 : Pacte

Pages 4-6 : Équipements sportifs

Pages 6-7 : Pédagogie

Pages 8 : Stagiaires, rentrée scolaire 2023

Page 9 : Page risques du métier : juridique, santé.

Page 10-11 : Recours mouvement intra académique + Recours RDVC - CAPA)

Page 12 : À vos agendas !

Notre statut n'est pas un contrat ! Le SNEP-FSU appelle les personnels à ne pas signer le Pacte !

Le pacte, c'est quoi ?

Pour répondre à la déclassification salariale des enseignants, le gouvernement instaure le pacte enseignant à partir de la rentrée 2023.

Si ce pacte est signé par les collègues, des missions supplémentaires leur seront confiées.

- Remplacements de courte durée à minima de 18H par an (1250 euros)
- Missions diverses et variées pouvant atteindre au total 3750 euros en collège et lycée
- Un seul pacte de 6 missions sécables ou non pour les LP (7500 euros).



NON AU REMPLACEMENT AU PIED LEVE

NON AU TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS

NON A L'AUGMENTATION DES INEGALITES HOMME/FEMME

NON A LA CONCURRENCE ENTRE LES PERSONNELS

NON AU RENFORCEMENT DU POUVOIR DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Quelles Missions en collège et en lycée ?

Missions quantifiables

- Remplacement de courte durée (RCD) – brique de 18h
- Participation à devoirs faits – brique de 24h
- Participation aux stages de soutien aux élèves pendant les vacances ou à « l'Ecole ouverte » – brique de 24h
- Intervention dans le dispositif « Découverte des métiers à partir de la 5ème » – brique de 24h

Missions non quantifiables ("à volonté")

- Coordination du dispositif « Découverte des métiers » à partir de la 5ème
- Coordination et mise en œuvre d'un projet pédagogique « innovant »
- Référent pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Le décret n'est pas encore sorti
Aucun engagement n'est donc pris officiellement

Quelle organisation ?

Collège / lycée

Les remplacements sont la porte d'entrée incontournable dans le Pacte avant de pouvoir accéder aux autres missions. Les besoins devront obligatoirement être couverts au niveau de l'établissement.

Le cumul des missions est possible avec par exemple :

Pacte à 2 briques : RCD + devoirs faits

Pacte à 3 briques : RCD + stages vacances + coordination d'un projet pédagogique innovant

À partir d'une part, des demi-parts sont possibles : 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3 etc...

Lycée professionnel : le bras armé de la réforme !

Le gouvernement veut imposer aux enseignant·es un pacte spécifique LP composé d'un empilement de briques : un personnel qui s'y engagerait accepterait donc d'effectuer jusqu'à 6 missions sur les 8 éligibles en lycée pro.

Elles sont pour l'essentiel orientées vers le déploiement de la réforme, et constituent le bras armé de cette dernière, transformant les personnels en acteurs de la destruction de la voie professionnelle scolaire.

En attendant le décret, le ministère tergiverse encore sur les modalités d'applications. une réforme de plus encore bien "menée"...

Quelles intentions derrière ce Pacte ?

- Dans notre académie, 8 % des remplacements à l'interne sont couverts actuellement, le rectorat se fixe comme objectif d'atteindre 60 % grâce au pacte.

Le gouvernement fait porter la responsabilité du non-remplacement des enseignants aux collègues en poste, alors qu'il a lui-même supprimé des postes de TZR, mais aussi des postes d'AED (-23 emplois temps plein dans l'académie de Lille pour la rentrée scolaire 2023).

Economie donc, sachant que les montants attribués sont fixes quel que soit le grade, l'échelon ou le statut de l'enseignant volontaire.

- Les chefs d'établissement sont libres de proposer et de choisir les collègues « élus »... Tensions dans les équipes, soumission voire pression sur la profession.

PACTE : des outils SNEP pour comprendre et agir!

Les vacances arrivent, mais la mise en place des pactes se fera en enjambement sur cette période. La lutte pour refuser massivement le PACTE continue et le SNEP-FSU met à disposition différents outils pour les équipes éducatives d'établissement (**FLASHÉZ LE QR CODE** avec votre smartphone).

Il est indispensable d'organiser des temps communs de discussion dans les établissements (heures mensuelles d'informations syndicales notamment).

N'hésitez pas à prendre contact avec le SNEP-FSU Lille si vous souhaitez qu'un militant intervienne lors de vos HIS : s3-lille@snefsu.net



Le SNEP FSU appelle tous les collègues à ne pas signer le pacte,

- qui n'est en aucun cas une revalorisation salariale,
- qui renforce les inégalités salariales notamment entre les hommes et les femmes
- qui remet en cause notre statut, avec un passage d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emploi où la rémunération évoluerait en fonction de l'attribution de missions. Cela brisera les collectifs en instaurant des hiérarchies intermédiaires tout en donnant un poids supplémentaire aux chefs d'établissements.

Le rejet massif du Pacte doit amener le Ministère à revoir sa copie et l'inciter à réinjecter l'argent prévu dans des améliorations de carrière pour tous !

Vers la destruction de l'enseignement professionnel scolaire

La réforme des LP, en copiant le modèle de l'apprentissage, vise une transformation profonde des métiers, des établissements et des formations.

Le gouvernement s'obstine à imposer une augmentation du nombre de semaines de stages, ce qui supprime des semaines d'enseignement, y compris pour l'EPS, qui ne sera nullement épargnée : réduction des horaires disciplinaires et risque d'augmentation du temps passé en suivi de stage, et donc une transformation du métier.

Les jeunes seront formés à un emploi précis, voire un poste de travail, et pas à un métier dans sa globalité. Ils ne bénéficieront plus d'une formation générale, y compris au plan professionnel, leur permettant des poursuites d'études et les réorientations professionnelles indispensables.

Le gouvernement désorganise complètement la classe de terminale, imposant entre autres les épreuves écrites en mars afin de libérer une partie des élèves pour les entreprises. La rémunération des stages, pour les élèves choisissant en terminale l'insertion, va inciter ceux des classes populaires, très majoritaires en LP, à choisir cette petite rémunération plutôt que l'orientation vers les poursuites d'études.

L'évolution de la carte des formations est prise uniquement sous le prisme de l'adéquationnisme entre formations et entreprises locales, cantonnant les jeunes des LP à leur bassin d'emploi et les empêchant de se former au métier de leur choix. La volonté de calibrer les filières professionnelles vers les secteurs en tension, aujourd'hui désertés par les actifs qualifiés, est tout aussi intolérable. Il s'agit là d'une instrumentalisation des parcours scolaires des jeunes les plus fragiles.

**Le SNEP FSU, avec les autres syndicats FSU,
exige l'abandon de ce projet.**

Début 2023, une enquête académique SNEP-FSU sur les équipements sportifs a recueilli 29 réponses. Résultat : des situations très hétérogènes et problématiques pour assurer une **E**ducation **P**hysique **S**portive et **A**rtistique digne de ce nom !

Les 3 collectivités (Région, départements 59 et 62) ont été questionnées sur leur politique et les choix qu'elles déclinent sur ce sujet ; Résultat 3 positionnements et des investissements très différents. Alors que les programmes d'EPS sont nationaux, l'équité est donc mise à mal sur le territoire. On s'aperçoit que les collégiens du Nord et du Pas De Calais ne sont pas logés à la même enseigne...Les lycéens n'étant pas mieux lotis...

Lors du stage SNEP-FSU sur les « Équipements couverts » qui s'est tenu début juin 2023 et a regroupé des équipes de pas moins de 11 établissements (une vingtaine de collègues), les constats ont été renforcés en travaillant sur le cas par cas.

Bilan des orientations et décisions des collectivités territoriales qui ont été questionnées sur ce dossier !

Département NORD (59) : 202 collèges publics :

Moyens annuels 2022-2023 alloués :

- 3 455 916€ (coût de location des salles, sections sportives et fonctionnement du Sport Scolaire)
- 12 240 000 €, pour la rénovation ou la construction des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges, depuis 2016, en direction de 63 établissements. Très insuffisant considère le SNEP-FSU eu égard aux seuls besoins urgents de rénovation du parc d'équipements sportifs mis à disposition des collégiens. Impossible alors de financer les constructions pourtant nécessaires dans certaines communes et qui oblige les collègues à travailler sous tension des réservations en permanence.

Le département du Nord développe une politique de construction intra-muros d'équipements sportifs (sur l'empreinte du Collège quand l'espace est disponible) sur la base suivante :

- Une salle multi-activités de 405 m² permettant la pratique d'activités au sol type sport de combat, acrosport, danse, gymnastique, tennis de table, etc...
- Cette salle pouvant être aménagée d'un mur d'escalade selon la demande
- Un dépôt de rangement matériel
- 4 vestiaires de 15 m² en lien avec 2 espaces d'activités
- Un plateau sportif de 970 m² (44 x 22), pratique du hand-ball et basket-ball
- Un dépôt pour le rangement du petit matériel des sports extérieurs
- Une piste de vitesse comportant 3 couloirs en ligne droite de 60 m à 100 m selon les disponibilités du terrain.

L'avis du SNEP/FSU : urgence à rediscuter de ces critères qui ne correspondent pas toujours à la réalité des besoins ! Une étude au cas par cas et discutée avec les équipes doit être le lieu commun nous semble-t-il.

L'objectif de ce stage ? Armer les équipes de collègues à revendiquer des conditions de travail et des équipements sportifs couverts dignes d'une EPS de qualité en s'appuyant notamment sur le tout nouveau Référentiel des Equipements Sportifs En Transition environnementale (RESET) écrit par le SNEP-FSU « groupe équipement national ». Ci-dessous QR CODE qui renvoie au RESET.

Le SNEP-FSU continuera d'accompagner les équipes dans leur volonté de changement...dès la rentrée !



Un « bel exemple » de Vétusté et d'inconfort

Département du PAS DE CALAIS (62) : 125 collèges publics ;

Le Conseil Départemental développe 2 types d'approche assez clairement identifiées :

- Une politique patrimoniale de création -rénovation – extension et maintenance des équipements sportifs couverts ou extérieurs intra-muros pour 31 collèges à hauteur de 44,8 M€ depuis 2015. La maintenance est largement favorisée par rapport à la construction au sein des collèges (2 ou 3 projets).
- Une participation financière du département en investissements (financements) pour 40 communes qui ont rénové ou construit des équipements sportifs couverts (proches et accessibles pour les collèges) à hauteur de 34,23 M€ de 2013 à 2023.

On s'aperçoit que l'investissement financier du département du Pas De Calais sur ce dossier est potentiellement plus important que dans le Nord alors que le nombre de collèges est nettement inférieur.

Le deuxième axe, basé sur le subventionnement et un partenariat avec les autres collectivités est priorisé avec des critères bien définis :

- L'équipement répond à un besoin pour le collège repéré et confirmé par l'enquête menée par la Direction des Sports en collaboration avec la Direction de l'Education sur les équipements sportifs utilisés par les collégiens ;
- Une convention tripartite (Collège/Conseil Départemental/Collectivité : Maître d'Ouvrage) sera établie afin de définir précisément les modalités d'occupation de l'équipement (jours ; horaires ; responsabilités) ;
- L'équipement devra répondre à une notion de proximité définie comme suit : les temps et les modalités de trajet ne doivent pas perturber l'activité pédagogique organisée à l'intérieur de l'équipement. L'activité pédagogique ne devant pas être inférieure aux deux tiers de la plage horaire afférente, en règle générale, la moyenne du temps de travail aller-retour s'établit à 20 minutes maximum ;
- Une attention sera donnée aux normes fédérales afin de permettre l'utilisation associative en dehors des horaires d'utilisation du collège et d'assurer ainsi, le plein emploi de ces installations au bénéfice du mouvement sportif local ;
- Prévoir l'installation de défibrillateurs semi-automatiques ;
- Dans l'étape de programmation, il sera vivement conseillé la constitution d'un comité de pilotage des utilisateurs ou futurs utilisateurs afin de recenser les attentes et d'optimiser la cohabitation des usagers et l'utilisation de l'équipement ;

Le propriétaire s'engagera à garantir une accessibilité de l'équipement aux collégiens.

Modalités d'intervention financière : Le montant de la subvention sera de 50% du coût hors taxes des travaux (Hors VRD et honoraires) sans pouvoir être supérieur aux plafonds subventionnables ci-dessous.

CONSTRUCTION : Plafond 3 000 000€ - Subvention maximale 1 500 000€

REHABILITATION : Plafond 1 000 000€ - Subvention maximale 500 000€ (en amont se fait une analyse de l'existant et de la vocation de l'équipement)

EXTENSION : Plafond 500 000€ - Subvention maximale 250 000€ (surface horizontale « Dojo » ou verticale « Surface Artificielle d'Escalade ») permettant la mise en place d'une nouvelle activité sportive inscrite dans un domaine d'activité du programme d'EPS.

Pour conclure, on s'aperçoit que ce dossier des équipements sportifs couverts pour les collégiens est vraiment étudié et pris en compte avec professionnalisme et sérieux par le Conseil Départemental du Pas De Calais !

Le SNEP-FSU est vraiment considéré comme un partenaire essentiel et incontournable du développement de la politique départementale 62 sur ce dossier !



REGION HAUTS DE FRANCE (Départements du Nord et du Pas De Calais pour les Lycées-LP) :

Depuis la refonte des régions et donc la création de la région Hauts de France, les groupes de travail qui existaient dans le Nord – Pas De Calais, initiés par le SNEP-FSU ne sont plus réunis ! Cas par cas, politiques générales, besoins de rénovation et de construction...plus rien ou presque n'est évoqué avec les représentants des personnels. Le SNEP-FSU regrette cette situation et dès la rentrée sollicitera à nouveau les services régionaux pour les rencontrer.

Un constat est que les politiques d'approche de ce sujet, sur l'enseignement de l'EPS, étaient très différentes entre les deux Régions précédentes (NPDC « Lille » et AMIENS) : basée sur des financements sur des locations pour AMIENS et sur une réflexion patrimoniale de construction possible Intra-Muros ou de proximité pour LILLE.

Voici en attendant les quelques réponses que la région a adressées au SNEP-FSU (pour qui c'est bien insuffisant) :

- « Les réflexions des groupes de travail sur les équipements sportifs, auxquels vous avez participé, sont toujours d'actualité et servent de base dans les programmes de rénovation, de restructuration et construction. Les préconisations ont été complétées pour prendre en compte les évolutions réglementaires dont l'accessibilité et la performance énergétique »
- « Des travaux sont régulièrement entrepris dans les gymnases dont la Région à la charge »
- Sur certains territoires, ces équipements ne sont pas toujours suffisants pour répondre à l'ensemble des besoins des lycéens. Dans ce cas, nous sollicitons les Communes, Intercommunalités et Départements pour mutualiser l'investissement et le fonctionnement de ces équipements afin qu'ils puissent répondre aux besoins pédagogiques, de même qu'à ceux des associations et de nos concitoyens.
- La Région participe ainsi au développement des infrastructures sportives avec un montage financier permettant d'obtenir une exclusivité et une gratuité pour nos lycéens pendant les temps scolaires.

Malgré ces déclarations et même si le patrimoine existant d'équipements sportifs intra-muros est assez conséquent pour les lycées-LP ; le SNEP-FSU est forcé de constater que les 39,7 millions d'euros que la Région investi sur ce mandat (2022-2028) dans les 5 départements de la région HDF sont bien éloignés des besoins des équipes EPS et de leurs élèves.

**Pour le groupe « Equipements Sportifs » du SNEP-FSU LILLE,
Marc BOULOGNE responsable du dossier.**

Rendez-vous sur le site du SNEP-FSU académique de Lille pour plus d'informations !

STAGES PÉDAGOGIQUES

On pensait que ça n'était plus possible ! Se former, pratiquer, se rencontrer, échanger sur nos pratiques. On pensait que le plaisir de pratiquer était oublié ! Et bien non , la soixante de collègues qui a participé au stage STEP et acrosport programmés cette année l'ont fait !



Bravo à eux et aux formateurs pour leur implication.

Le stage Ultimate a dû être annulé, mais ce n'est que partie remise ! On reprogramme ça très très vite. Probablement **le Lundi 20 novembre** (lieu à définir).

EPS : LIENS UTILES



PROGRAMMES ALTERNATIFS

Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS



CENTRE EPS&SOCIÉTÉ

Un accès aux revues Contre-Pied



CENTRE EPS&SOCIÉTÉ PRIMAIRE

Des éclairages didactiques et des capsules vidéo pour enrichir votre enseignement



L'EPS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : 1981-2021

Un livre sur le colloque organisé par le SNEP-FSU pour les 40 ans de l'EPS à l'Éducation Nationale



40 FICHES POUR RÉVISER L'ORAL 3

Une production du GRED pour aider les candidats à préparer le CAPEPS



UN EXEMPLE DE JOURNÉE DE L'EPS

Illustration en Musculation et ½ Fond



TABLE RONDE AUX JOURNÉES DE L'EPS

Qu'est-ce qu'une EPS culturelle ?
(Ubaldi, Couturier, Lorca)



LES SOIRÉES DE L'EPS

Des podcasts pour votre culture des APSA



STAGIAIRES

RENTRÉE 2023 : tous concernés!

À la rentrée 2023, nous accueillerons dans notre académie une trentaine de collègues stagiaires diplômés du CAPEPS 2022! Félicitations aux lauréats !

La très grande majorité aura un service complet : 17 h + 3 h AS.

LE SNEP-FSU, conscient de la difficulté de vivre une première année à "plein régime", parfois sur deux établissements, invite les équipes à:

- veiller à ne pas leur attribuer d'heures supplémentaires ni de classe à examen
- Veiller au respect du forfait 3 h d'AS
- De ne pas leur proposer une unité de pacte même si les textes ne les excluent pas de fait du dispositif !

Les tuteurs et tutrices qui seront sollicités pour accompagner ces collègues dans leur établissement (ou parfois dans un autre établissement...ce qui constitue une aberration !) ont un rôle fondamental pour la réussite de leur année. Ne pas hésiter à les inviter à prendre contact avec le SNEP ! À vous de jouer.

Pour cette année 2022-2023, c'est un nouveau record : plus de 70 % des stagiaires sont syndiqués au SNEP. Depuis plusieurs années, plus de 65 à 80 % des stagiaires se syndiquent au SNEP-Lille. Une belle satisfaction !

Ce que revendique le SNEP, ce qu'il obtient :

- **Pour le stagiaire :** une année de formation avec au maximum un tiers temps devant les élèves, rémunérée à temps plein
- **Pour le tuteur ou la tutrice :** une décharge horaire, une formation et une rémunération pour pouvoir exercer pleinement son rôle de formateur-trice en alliant, visite, accueil et conseils
- **Prise en charge des frais des fonctionnaires stagiaires : Gagné !**

Le SNEP et les syndicats de la FSU ont insisté auprès de l'administration pour que les frais d'inscription à l'INSPE soient pris en charge par l'État, puisque c'est l'employeur qui impose cette inscription. Ils ont obtenu cette exonération. De même, une indemnité de frais de déplacement, même si elle est largement insuffisante pour se rendre sur les lieux de formation, a été obtenue.

Type	Nom	Nature	Quotité
CLG	CLG JEAN MONNET CAUDRY	FSTG	17 h EPS + 3H AS
CLG	CLG VILLARS DENAIN	FSTG	
CLG	CLG JULES FERRY DOUAI	FSTG	
CLG	CLG DU PEVELE ORCHIES	FSTG	
CLG	CLG ANATOLE FRANCE SIN LE NOBLE	FSTG	
CLG	CLG PROFESSEUR ALBE MARQUETTE LEZ	FSTG	
CLG	CLG JEAN MERMOZ FACHES THUMESNI	FSTG	
CLG	CLG CHARLES DE GAUL JEUMONT	FSTG	
CLG	CLG RAYMOND DEVOS HEM	FSTG	
CLG	CLG RENAUD-BARRAULT AVESNELLES	FSTG	
CLG	CLG ALPHONSE DAUDET LEERS	FSTG	
CLG	CLG DENIS DIDEROT DAINVILLE	FSTG	
CLG	CLG ROMAIN ROLLAND HERSIN	FSTG	
CLG	CLG JEAN MOULIN LE PORTEL	FSTG	
CLG	CLG JEAN ROSTAND MARQUISE	FSTG	
CLG	CLG ANATOLE FRANCE NOEUX LES MINES	FSTG	
CLG	CLG DU PAYS DE L'AL LAVENTIE	FSTG	
CLG	CLG BELREM BEAURAINVILLE	FSTG	
CLG	CLG VICTOR HUGO HARNES	FSTG	
CLG	CLG LIBERTE ANNEZIN	FSTG	
CLG	CLG LOUIS PASTEUR OIGNIES	FSTG	
CLG	CLG PAUL ELUARD VERMELLES	FSTG	
LP	LP PIERRE ET MARIE AULNOYE AYMERIE	FSTG	
LP	LP HOTELIER INTERN LILLE	FSTG	
LP	LP LES HAUTS DE FL SECLIN	FSTG	
LP	LP PAUL LANGEVIN WAZIERS	FSTG	
LP	LP DU PAYS DE SAIN ST OMER	FSTG	
LP	LP HENRI SENEZ HENIN BEAUMONT	FSTG	
LYC	LPO JESSE DE FOREST AVESNES SUR HEL	FSTG	
LYC	LPO CITE SCOLAIRE P MAUBEUGE	FSTG	
LYC	LGT JEAN MOULIN ROUBAIX	FSTG	
LYC	LPO EDOUARD BRANLY BOULOGNE SUR	FSTG	
LYC	LGT PIERRE DE COUBE CALAIS	FSTG	
CLG	CLG MARGUERITE YOUR MARCHIENNES	PSTG	7h ou 8h EPS + 3h AS
CLG	CLG LAVOISIER FERRIERE LA GRA	PSTG	
CLG	CLG DU HOUTLAND WORMHOUT	PSTG	
CLG	CLG ALBERT CAMUS BRUAY LA BUISSI	PSTG	
CLG	CLG ADULPHE DELEGOR COURCELLES	PSTG	
CLG	CLG SIMONE SIGNORET BRUAY LA BUISSI	PSTG	
LP	LP PIERRE-JOSEPH F ANZIN	PSTG	
LP	LP AUTOMOBILE ET T GRANDE SYNTHÉ	PSTG	
LP	LP ALAIN SAVARY - ARRAS	PSTG	
LP	LP FRANCOIS HENNEB LIEVIN	PSTG	
LYC	LG LAVOISIER AUCHEL	PSTG	

**ATTENTION, LISTE
ÉVOLUTIVE JUSQUE FIN
JUILLET !**

CONTACT:

RAMOS ANTON Javier

Mail: javiramos_anton@hotmail.com

Tél 06 78 62 25 85



PROF D'EPS : RISQUE DU MÉTIER

Secteur action juridique

Le SNEP-FSU Lille agit fortement sur la question des risques du métier de professeur d'EPS. Nous menons de front :

- L'accompagnement individuel de plusieurs collègues, hommes et femmes, dans des dossiers de mise en cause, de situation de conflit (avec des parents, des élèves, des chefs d'établissement, des collègues...). Ces situations sont parfois lourdes de conséquence et psychologiquement éprouvantes. Les militants Lillois se forment régulièrement sur ces questions (stages juridiques nationaux et académiques) pour accompagner au mieux les collègues.
- Des propositions au service DRH de l'académie et aux IA-IPR EPS de co-construire un référentiel, un « kit » de conduite à tenir afin de prévenir ces situations, de les anticiper et de les traiter au besoin. Le SNEP est porteur de propositions, de documents rédigés qu'il soumettra au groupe de travail rectoral qui devrait se réunir en octobre 2023.

Vos contacts SNEP Lille sur ce dossier : Laurence Pinchon, Emilie Jankowiak, Lionel Delbart

Ce secteur a aussi besoin d'être renforcé, si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez juste en discuter, prenez contact avec le SNEP- Lille au 06.70.71.19.51.

Secteur Santé

Prof EPS, un beau métier avec sa part de pénibilités non reconnues.

Santé, pénibilité, conditions d'exercice (matérielles et psychologiques) du métier de prof d'EPS, mais aussi allongement de carrière, exposition aux risques... le SNEP-FSU s'est emparé de ces sujets depuis de nombreuses années.

Force de propositions et d'analyse, le SNEP-Lille programmera courant de l'**année scolaire 2023-2024 un STAGE DE FORMATION adressé à toutes et tous.**

Encore un stage incontournable quel que soit le moment de votre carrière !

Instances :

Le 26 novembre, des membres du conseil médical soutenus par le SNEP-FSU ont été élus en conseil médical départemental pour les 4 années à venir. Merci à eux pour leur implication. Ils restent vos contacts privilégiés si vous êtes concerné(e)s :

Comité médical 59 : Laurence Pinchon et Héléne Graveline

Comité médical 62 : Manu Cabrera et Sylvie Letuppe



Manu Cabrera
06.58.06.72.95



Sylvie Letuppe
06.73.76.12.95



Laurence Pinchon
06.87.35.15.89



Héléne Graveline
07.77.05.40.16

RECOURS MUTATION INTRA 2023

À partir du 13 juin 2023, vous pouvez formuler un recours auprès de l'administration dès lors que:

- * **Vous n'obtenez pas votre mutation,**
- * **Vous avez obtenu une affectation en dehors de vos vœux (en extension),**
- * **Vous avez constaté une erreur dans votre barème et l'administration n'a pas apporté les modifications demandées,**
- * **Vous constatez que votre barème est supérieur/égal à celui qui est affiché comme étant celui du dernier muté,**
- * **Vous n'avez pas obtenu votre 1er vœu ;**

Vous avez jusqu'au 13 août 2023 pour formuler votre demande de recours **sur l'application Colibris** <https://portail-lille.colibris.education.gouv.fr/>, en **mandatant la FSU (à laquelle le SNEP-FSU appartient)** et en indiquant le **"nom du représentant"**, à savoir Didier Blanchard ou Laurence Pinchon (qui suivent les questions mutations au SNEP-FSU) pour vous accompagner et défendre votre demande. **Le recours est à déposer** accompagné de pièces justificatives si besoin.

Nous vous conseillons de formuler votre recours au plus tôt, d'autant que l'administration s'est engagée à rencontrer le SNEP-FSU **le 30 juin 2023** pour étudier les premières demandes.

Pour vous informer et vous accompagner dans ces démarches, contacts téléphoniques SNEP-FSU Lille : **Didier Blanchard 06.03.62.07.78** et par mail à corpo-lille@snepfsu.net (**jusqu'au 14 juillet 2023**) ou **Laurence Pinchon uniquement par téléphone au 06.87.35.15.89.**

N'oubliez pas de nous envoyer **l'accusé de réception** (récapitulatif) de votre demande de recours que vous recevrez en fin de saisie sur l'application ainsi que l'ensemble des pièces justificatives fournies.

Le SNEP-FSU siègera au Rectorat lors des "bilatérales" pour étudier l'ensemble des recours pour lesquels vous nous avez mandatés.

La 1ère bilatérale est fixée le 30 juin

2ème bilatérale : date à définir

3ème bilatérale : fin août

Date limite de dépôt des recours sur Colibris : 13 août 2023

Le SNEP FSU Lille renforcé. Plus d'adhérents pour cette année 2022-2023 : une très bonne nouvelle.

+35 syndiqués ;

soit 492 collègues de l'académie qui accordent leur confiance au SNEP-FSU !

À TOUTES ET TOUS NOS ADHERENTS: MERCI

Une bonne résolution pour fin Août, renouveler son adhésion avant le « rush » de Septembre! Préférez si possible le prélèvement automatique, moins de travail administratif, moins de frais, moins de papier, plus d'écologie!



CAPA RECOURS

Appréciation finale Rendez-Vous De Carrière

C'est dorénavant une CAPA unifiée des corps du 2d degré (agrégé·es, certifié·es, PEPS, PLP, CPE, Psy-EN), dont la composition est issue des élections professionnelles de décembre 2022, qui s'est réunie les 24 mars et 03 avril 2023. Du fait de sa représentativité, la FSU est la seule organisation syndicale à avoir des élus capables de représenter l'ensemble des corps (certifiés, agrégés, CPE, PSYen, PEPS, PLP) et des univers d'exercice (collèges, lycées, lycées pro., CIO, enseignement supérieur) du second degré.

Grâce aux informations fournies par les collègues qui ont sollicité les syndicats de la FSU (Snes, Snep, Snuep, Snesup, Snuipp) et en allant lire, au rectorat, les 34 dossiers des collègues ayant fait un recours en CAPA, les 8 commissaires paritaires de la FSU ont pu intervenir précisément sur chaque situation afin de mettre en avant les inadéquations entre certaines appréciations finales et les positionnements sur les items, ou encore les incohérences entre ces derniers et les appréciations littérales des IPR ou CE.

Sur les 34 recours étudiés, 21 collègues ont vu leur avis recteur/ministre réévalué (soit 61,8 % des recours) :

- 17 avis de Très Satisfaisant à Excellent (5 au 1er RDVC ; 5 au 2e RDVC ; 7 au 3e RDVC)
- 4 avis de Satisfaisant à Très Satisfaisant (1 au 1er RDVC ; 1 au 2e RDVC ; 2 au 3e RDVC)

Parmi les 13 enseignants d'EPS ayant déposé un recours, 9 ont eu satisfaction, soit 69,2 %

Quelques chiffres pour la campagne de RDVC en 2021-2022 :

- Sur 1802 personnels éligibles, 1749 RDVC ont été réalisés, soit 97 % des RDVC.
- 88 recours préalables à la CAPA pour 41 réponses favorables (46,6 %).
- 34 saisies de la capa pour 21 révisions d'appréciation finale (61,8 %) :

1er RDVC	2e RDVC	3e RDVC
7 recours	11 recours	16 recours
6 révisions d'avis	6 révisions d'avis	9 révisions d'avis
85,7%	54,5%	56,2%

CPE	Agrégés dont 6 EPS	Certifiés	PEPS	PLP	PsyEN
1 recours conclu par 1 révision d'avis 100%	12 recours dont 6 EPS conclus par 8 révisions d'avis dont 5 EPS 66,7%	11 recours conclus par 6 révisions d'avis 54,7%	7 recours conclus par 4 révisions d'avis 57,1%	3 recours conclus par 2 révisions d'avis 66,7%	Aucun recours

Infos Calendaires

Septembre 2023 : Les Elections UNSS

On élit qui ? les représentant·es des AS dans les instances UNSS (conseils départementaux et régionaux, Assemblée Générale de l'UNSS).

Pour combien de temps ? 4 ans

4 phases dont 2 premières dans les établissements :

- Élection des comités directeurs dans vos AS lors des AG de rentrée (**à réaliser avant le 6/10**)
- Les membres du comité directeur de chaque AS éliront les représentant·es des AS pour le CD UNSS de leur département (**entre le 13 et le 24/11**);
- À leur tour, les membres des CD UNSS voteront pour les représentant·es des AS du CR UNSS de leur académie ;
- Enfin, les élu·es des AS régionaux éliront les représentant·es des AS qui siégeront à l'Assemblée générale de l'UNSS.

Un stage SNEP INCONTOURNABLE : Les 16 et 17 novembre 2023

Après la réussite du stage juridique de Novembre 2022 (+ de 130 collègues présents !), un stage pour mieux s'orienter dans son métier : le stage GPS !

Où va l'EPS ?... PPCR, contenus EPS, réforme du collège, réforme du LP, pacte...

Les changements sur le cœur du métier vous interpellent ?

- Vous voulez mieux comprendre...
- Vous voulez débattre sur ces questions...
- Vous voulez vous forger votre propre opinion...

Ce stage est fait pour VOUS ...et vos collègues !

Un Stage Ultimate le 20 Novembre 2023

lieu et date à confirmer

Un Stage Santé 26 janvier 2024 (date à confirmer voir page 7)